

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Validité : 10 ans pour 1 adulte, 5 ans pour 1 mineur / Délai d'obtention : 3 à 4 semaines

Pièces à fournir lors du dépôt de demande en Mairie

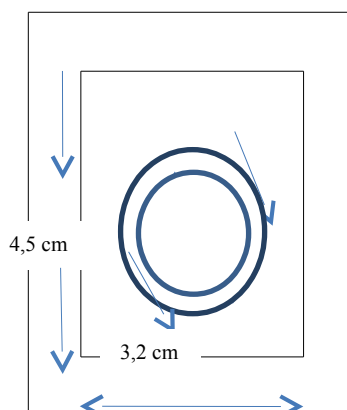
La demande et le retrait du passeport s'effectuent à la Mairie de Lesparre sur rendez-vous.

RENDEZ-VOUS PASSEPORT : Afin de déposer une demande de passeport, je vous prie de bien vouloir vous présenter en Mairie le _____ à _____, muni des pièces suivantes :

ADULTE :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation, de moins de 3 mois, en original, sauf si la CNI est en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
- CNI en original + copie recto verso ou passeport + copie si renouvellement
- 2 photos d'identité en couleur de moins de 3 mois, fond uni : bleu clair, gris clair.

FOND BLANC INTERDIT



3,5 cm

NON CONFORME



CONFORME



- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur (Avis d'imposition, quittance loyer, facture gaz, eau, EDF, téléphone fixe ou portable ou attestation d'assurance logement : copie + original)
- Timbre fiscal à 86 €
- Date et Lieu de naissance des parents du demandeur
- Empreintes digitales de 8 doigts, (doigts des 2 mains sauf pouces), obligatoires à partir de 6 ans, lors de la demande et du retrait

Si vous êtes hébergé(e) : L'hébergeant doit fournir :

- Sa CNI (carte nationale d'identité) en original + copie recto verso
- Un courrier certifiant que le demandeur vit chez lui
- Une facture récente à son nom en original + copie
- Un document officiel prouvant la résidence du demandeur chez l'hébergeant :
- Avis d'imposition, carte de sécu, titre d'allocations familiales, document A.N.P.E, à l'adresse de l'hébergeant : copie + original

MINEUR :

Tout enfant mineur doit être accompagné par 1 personne exerçant l'autorité parentale lors de la demande et du retrait du passeport

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation, en original
- 2 photos d'identité
- Justificatif de domicile récent du représentant légal : copie + original
- Timbre fiscal à 42 € si mineur de 15 ans et plus
- Timbre fiscal à 17 € si mineur de moins de 15 ans
- Pièce d'identité du représentant légal, en original + copie recto verso
- Le cas échéant, la pièce d'identité du mineur en original + copie recto verso
- En cas de divorce, le jugement fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ou la déclaration conjointe ou le jugement de tutelle ou l'ordonnance du juge aux affaires familiales, copie + original.

